

REPONSE SFIB **à la consultation en préparation du plan** **FRANCE NUMERIQUE 2020**

Associé étroitement à la préparation du plan « France Numérique 2012 » au travers d'Alliance TICS, le SFIB salue la volonté du gouvernement de conduire à nouveau une consultation transversale et pluridisciplinaire pour évaluer l'avancement du numérique en France, et élaborer sa nouvelle stratégie « France numérique 2020 », en lien avec l'agenda 2020 européen, dans une dynamique ambitieuse et partagée.

Le SFIB mesure le chemin parcouru. Le numérique s'est vu attribuer 4.5 milliards d'euros dans les investissements d'avenir et aujourd'hui l'influence du numérique sur l'économie et la création d'emploi a été évaluée par le Rapport McKinsey.

Cette influence dépasse largement le cadre de la filière numérique : les technologies numériques accélèrent l'innovation au sein de toutes nos industries, et les rend compétitives sur le marché global. Elles apportent de nouvelles solutions aux grands enjeux sociétaux, culturels et environnementaux en remettant le citoyen au centre des transformations.

Les membres du SFIB partagent cette vision de la transformation : industriels de l'informatique, leurs sociétés sont nées avec le numérique, et ont toujours vécu au rythme des changements rapides de la loi de Moore. Habitues à travailler au sein d'écosystèmes de création et de partage de valeur, elles ont en commun la culture du consensus et des accords volontaires et assument leurs responsabilités sociétales et environnementales. Elles l'ont prouvé au sein d'Alliance TICS, en étant le moteur de démarches collaboratives positives - comme par exemple, l'accompagnement du prix de la croissance verte (issu du groupe DETIC), du passeport pour l'économie numérique, de la réforme du code des marchés publics TICS, ou même de la commission copie privée. Ces initiatives regroupent un grand nombre d'acteurs, de syndicats et organisations professionnelles, d'associations de consommateurs, ou encore le Medef.

Le SFIB a également apporté diverses contributions lors des consultations engagées autour du Plan « France numérique 2012 », dont il salue l'ambition et la pluridisciplinarité. Partenaire institutionnel des « Assises du numérique », depuis sa création, le SFIB les a soutenues activement année après année.

Pour autant se posent encore un certain nombre de questions concernant la gouvernance interministérielle des mesures préconisées et la représentativité des relais de consultation et d'accompagnement de ce plan.

Aujourd'hui, comme en 2008, le SFIB tient à jouer son rôle de partenaire de l'Etat et d'acteur engagé dans la réussite de projets collectifs et c'est à ce titre qu'il soumet sa contribution à cette consultation qu'il a souhaité centrer autour des 3 enjeux clés suivants.

3 enjeux clés pour le SFIB :

- **Accélérer la dynamique d'innovation dans tous les domaines, tant industriels ou économiques que sociétaux**
- **Promouvoir une logique de coopération, de confiance et de création de valeur durable, centrée sur le citoyen**
- **Transformer les spécificités françaises en opportunités compétitives de niveau mondial**

1- Accélérer la dynamique d'innovation dans tous les domaines, tant industriels ou économiques que sociétaux

En janvier 2009, un rapport de la Commission européenne révèle les paradoxes de la question numérique en Europe : l'Europe des 25 consomme 32 % du marché mondial des TIC mais n'en produit que 22 %. Ce déséquilibre se constate au niveau des investissements publics. Ce que l'UE dépense par an pour la recherche en TIC ne représente que **43 % de l'investissement des États-Unis dans ce domaine**. Il s'agit pourtant du principal poste de dépenses de la recherche européenne (30 % en 2008). La Californie à elle seule attire chaque année deux fois plus d'investissements étrangers en R&D que la recherche en TIC de l'UE toute entière.¹

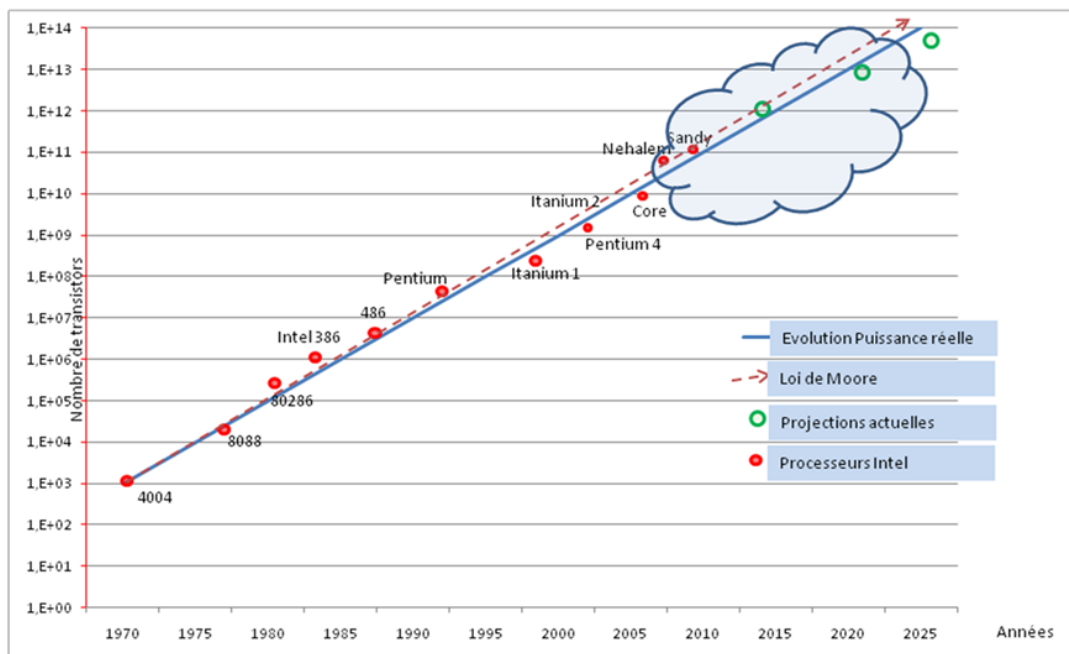
Alors que le numérique et son usage par tous les secteurs devient le levier de croissance majeur pour demain, générant 30% de la croissance de nos économies, il importe donc plus que jamais de créer des synergies gagnantes entre tous les acteurs du numérique, avec un renforcement de la R&D, un renforcement de l'investissement dans les infrastructures, et un soutien accru à l'écosystème du logiciel.

Ces enjeux donnent une résonance particulière aux initiatives de développement de l'économie numérique mises en place par le gouvernement dans le cadre de ses « investissements d'avenir » ainsi qu'aux Plans Numériques 2012 puis 2020, initiatives essentielles que le SFIB salue vivement.

A- Dynamique d'innovation : quelles perspectives et quels enjeux pour 2020 ?

La loi de Moore : en 1965, Gordon Moore observe que la puissance et l'intégration des semi-conducteurs doublait à intervalles réguliers à coût constant. La fréquence établie de façon empirique se situe autour de 18 mois. Il est spectaculaire de constater que cette évolution exponentielle est toujours observée près de 50 ans après cet énoncé. Le graphique suivant synthétise nos avancées technologiques et ce qu'elles seront demain.

¹ Un enjeu souligné par le dernier classement de l'« **Index mondial de la compétitivité dans les technologies de l'information** » qui vient d'être publié par the Economist Intelligence Unit, où la France progresse de manière absolue mais régresse de manière relative de 4 points en 2011, par rapport à l'étude précédente de 2009. Dans cet Index, la France se classe au 21ème rang sur l'échiquier mondial et au 11ème des pays européens. Analysant la situation de 66 pays sur la base de 5 leviers de compétitivité (conjuncture économique, infrastructure informatique, ressources humaines, environnement R&D, environnement juridique et aides publiques au développement du secteur informatique), l'Index de the Economist souligne pour la France la faible croissance des PME innovantes en TIC, le morcellement de la recherche scientifique et les freins culturels aux partenariats industriels, sur une scène mondiale pourtant de plus en plus concurrentielle.



Nous aurions pu tracer l'évolution de la capacité mémoire sur les mêmes échelles et nous aurions constaté la même évolution linéaire (en échelle logarithmique). En effet l'évolution de la capacité des mémoires est passée de 64kbits en 1980 à 64 Gbits en 2010 soit 1 000 000 de fois plus grande en 30 ans. Il en est de même pour les technologies de stockage de données (Disque ou autre support de stockage) et pour la capacité des réseaux de communication (Hertzien, électrique ou optique).

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'évolution des technologies continue et qu'elle continuera au même rythme au cours des 10 à 20 prochaines années. Il est donc important de placer notre réflexion des usages de l'environnement numérique de demain en perspective de ce que seront capables de délivrer nos technologies (avec une très faible marge d'erreur) et cela indépendamment des acteurs aujourd'hui présents.

Les grandes tendances à l'œuvre aujourd'hui permettent de faire les prévisions suivantes :

- **CLOUD COMPUTING** : Après la première ère de l'internet, nous sommes entrés dans l'ère du Cloud computing (informatique en nuage) qui, après le grand public et les PME, notamment pour les applications web, va monter en puissance et se développer dans les grandes entreprises (Cloud privé, public et hybride) et les processus critiques et haute performance.
- **BIG DATA** : Dans les 5 ans à venir, nous aurons besoin de gérer des volumes de données 1000 fois supérieurs à ceux que nous connaissons aujourd'hui et nous devons apprendre à gérer et à utiliser les données non structurées (image, vidéo, voix...).
- **SIMULATION** : La simulation prendra encore beaucoup plus le pas sur les essais pour réduire les coûts tout en augmentant la qualité et la sécurité du produit fini.
- **ENVIRONNEMENT IMMERSIF** : Les relations avec notre environnement seront modifiées par l'introduction à très grande échelle de produits communicants (wifi, LTE/4G, NFC, M2M...) et qui feront partie de notre environnement quotidien.
- **CONFIANCE** : Bien entendu, ces évolutions (révolutions ?) devront se faire avec une exigence toujours accrue de sécurité des données et des biens en temps réel et où que

l'on soit, sans oublier l'intégration de la dimension environnementale indissociable de nos responsabilités envers les générations futures.

Toutes ces évolutions à 5 ans sont déjà engagées. Si la technologie sait s'adapter rapidement à l'évolution de nos usages, l'inverse est parfois plus difficile (et en tout cas prend plus de temps). Il faut accompagner ces nouveaux usages dès maintenant pour préparer demain

B – INFRASTRUCTURES CLOUD et HPC : LES FONDATIONS DU NUMERIQUE DE DEMAIN

Comme les infrastructures physiques ont été le moteur de l'économie industrielle, les infrastructures numériques intelligentes seront celles de l'économie numérique de demain.

Si les infrastructures de communication très haut débit en fibre optique sont une condition importante du développement du numérique et bénéficient à juste titre de beaucoup d'attention et d'investissement, il convient de ne pas oublier que :

- La mobilité doit être accompagnée (car elle correspond à un changement sociétal profond, supportant de nombreux usages et dispositifs)
- La principale valeur transitant sur tous ces réseaux vient des données et de leur traitement au cœur de centres de données, de plus en plus performants et puissants.

Dans ces domaines, la France peut s'appuyer sur une triple rupture technologique : le développement des réseaux mobiles de nouvelle génération (LTE/4G), du **Cloud computing** et du **calcul intensif exaflopique**.

1. Cloud Computing

La transition majeure vers le Cloud computing a déjà été largement soulignée. C'est un enjeu majeur pour faciliter le développement du numérique et de ses applications à la demande ('as a service') et donc de manière plus simple, plus rapide et moins coûteuse pour l'ensemble des secteurs utilisateurs. C'est aussi le levier pour accélérer le développement de nouveaux acteurs de services numériques à haute valeur ajoutée dans tous les domaines. Plus que jamais, les initiatives visant à accélérer le développement et le déploiement sur notre territoire de centre de données et de plates-formes de Cloud, ainsi que l'allocation d'une enveloppe dédiée au Cloud dans le cadre des investissements d'avenir, sont à saluer et à encourager.

2. Calcul Intensif

Le calcul intensif, lui, s'impose comme un enjeu particulièrement structurant en France et en Europe. C'est un sujet d'avenir qui irriguera pratiquement tous les domaines de recherche, et nous saluons l'implication forte de la France dans le calcul scientifique qui est devenu aujourd'hui un immense enjeu de compétitivité dans le marché mondial, impactant tous les secteurs économiques. Pour les grands groupes, comme dans les PME/PMI le calcul intensif permet de développer plus rapidement leurs nouveaux produits, avec plus de sécurité et en améliorant le service rendu aux utilisateurs. Les programmes de recherche et de développement sur l'exaflopique et les centrales numériques hautes performances de prochaine génération – conjuguant HPC et Cloud - sont donc essentiels.

3. Les applications de la simulation numérique

Au-delà de l'investissement en infrastructures de Cloud et de centres de calcul, il est aussi nécessaire de favoriser le développement d'applications logicielles capables de bénéficier à plein de ces infrastructures : ceci passe par une refonte des applications académiques et industrielles, pour prendre en compte les nouvelles capacités et fonctionnalités disponibles.

RECOMMANDATION DU SFIB : (Question 3.16 : TECHNOLOGIES DE BASE DU NUMERIQUE)

- Faire du Cloud computing et du calcul intensif deux « technologies de base du numérique » prioritaires et un domaine d'investissement majeur de l'état
- Investir dans le développement et la promotion d'applications de simulation numérique

C- TRANSFORMATION DES METIERS ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

Dans tous les secteurs, l'usage du numérique est en passe de devenir un indicateur premier de compétitivité et de création de valeur. L'enjeu : démocratiser et diffuser les énergies de l'innovation pour tous les acteurs de l'industrie et des services (automobile et aérospatial, public, santé, énergie, défense, finance, télécoms, multimédia, technologies vertes...).

Dans ce contexte, plusieurs secteurs nous semblent essentiels pour offrir non seulement un formidable effet d'entraînement sur tout le numérique - qui représente 700 000 emplois en France - mais doper aussi la capacité d'innovation et de croissance de tous les secteurs stratégiques : l'éducation, la santé, l'énergie et les villes intelligentes.

Le moyen : au-delà des gains de productivité apportés par les TICS et la mutualisation des infrastructures, il s'agit de transformer en profondeur les modes d'organisation, en les recentrant sur la création et le partage de valeur et en favorisant l'innovation par les usages.

1 – L'USAGE DES TICS PAR LES PME/PMI

- Accompagner les usages des TICS dans les PME/PMI

Le programme « Passeport pour l'économie numérique », qui a été accompagné par le SFIB (alors au sein d'Alliance TICS,) a su se développer au cœur des territoires (plus de 750 points d'accueil), au plus près des métiers des petites entreprises, tout en s'adaptant à la dynamique du secteur et des pratiques. Aujourd'hui il s'est doté d'un « environnement numérique de formation » et participe à la formation à l'économie numérique des conseillers d'entreprise des CCI à des sujets comme le Cloud computing, le développement durable ou bientôt la simulation numérique. L'initiative TIC-PME 2010 (puis 2015 qui s'inscrit dans la continuité) a contribué à la maturation du travail collaboratif et de l'innovation des filières.

Ces initiatives collaboratives constituent des pratiques vertueuses où l'état joue pleinement son rôle fédérateur, en mutualisant les compétences et les bonnes pratiques et en accompagnant l'évolution du secteur.

- **Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat**

Si nous souhaitons développer plus d'ETI en France, nous devons promouvoir une culture du travail collaboratif dès l'école, de l'entrepreneuriat dans les universités et les centres de recherche, et de l'innovation au sein des pôles de compétitivité.

Il s'agit donc d'adapter les cursus de formation initiale, de favoriser la formation continue en présentiel ou en ligne, de favoriser les initiatives de « mentoring » ou de « speed dating » entre entrepreneurs.

S'il y a un foisonnement de bonnes initiatives, il y a lieu d'accroître leur visibilité et leur partage, dans la durée.

RECOMMANDATION DU SFIB : (*Question 3.15 USAGE DES TICS EN ENTREPRISE*)

Il convient de faire un pas de plus dans la consolidation de tous les programmes à destination des PME/PMI

- Créer un guichet unique où les entreprises puissent accéder aux dispositifs (au travers de relais locaux et/ou nationaux) tout comme aux aides disponibles (CIR, OSEO.), dans une logique centrée sur l'utilisateur et la création de communautés d'échange (par exemple en favorisant la co-crédation de contenus pédagogiques ou l'identification et le partage d'expertises métier).

- **La simulation numérique au service de l'innovation dans les PME/PMI et les ETI**

Les outils de simulation numérique contribuent à l'accélération des phases de recherche et de prototypage vers l'application industrielle. Ils favorisent l'innovation et la compétitivité (et donc l'emploi) des PMI au sein de filières industrielles.

RECOMMANDATION DU SFIB : (*Question 3.15 USAGE DES TICS EN ENTREPRISE*)

Promouvoir les initiatives visant à développer la simulation numérique dans les PMI françaises :

- développer la sensibilisation des PMI aux atouts de la simulation numérique dans toutes les instances d'accompagnement existant,
- soutenir le support au financement de démonstrateur de l'initiative HPC-PME mise en œuvre conjointement par le GENCI, l'INRIA et OSEO,
- mettre en œuvre le référencement de ces applications et de leurs prestataires pour accélérer la mise en relation de la demande avec l'offre.

2 - L'EDUCATION

Notre XXIème siècle est celui de la connaissance. Le secteur de l'éducation doit donc se transformer en profondeur pour que nos enfants soient capables de faire face à ces nouveaux enjeux pour construire le monde qui sera le leur.

Cette transformation a besoin d'infrastructures, de dispositifs et de compétences, mais bien plus encore de savoir naviguer au sein de la multiplicité et de la complexité de leur environnement et de pouvoir s'approprier le formidable potentiel de créativité qui réside dans la collaboration ouverte.

RECOMMANDATION DU SFIB : (Question 3.3) E-EDUCATION

- Continuer à équiper et à connecter tous les établissements d'enseignement, dès l'école primaire, lieu des apprentissages fondamentaux (selon le modèle de la classe numérique ENR)
- Mutualiser la distribution de contenus pédagogiques et de parcours de cours
- Faire une priorité de la formation des maîtres aux pratiques pédagogiques numériques et collaboratives
- Faire progresser la recherche sur les modèles d'évaluation en ligne
- Faire de la formation professionnelle et permanente un modèle d'innovation des pratiques pédagogiques (en présentiel comme en ligne et en groupe)
- Revisiter régulièrement les contenus du B2I et C2I pour les adapter aux technologies et usages en cours, comme par exemple former à la sécurité numérique, au bon usage des réseaux sociaux, à l'écotechnologie...
- Développer l'appétence pour les cursus scientifiques et techniques - récompenser la multidisciplinarité
- Former au travail collaboratif, à l'entrepreneuriat et à l'innovation – développer des cursus universitaires autour de la simulation et du calcul scientifique

3 - LA SANTE

Si nous voulons conserver notre modèle social, et continuer à assurer un haut niveau de prise en charge personnalisée des patients, il y a urgence à moderniser et à transformer l'organisation de nos systèmes de santé publique. Il ne suffit pas seulement de rationaliser les systèmes d'information hospitaliers, il faut aussi s'attaquer aux problèmes plus complexes de l'explosion des coûts de la dépendance ou de la démographie médicale et de sa répartition inéquitable.

Si les enjeux sociétaux sont critiques, les enjeux technologiques le sont aussi : interopérabilité des systèmes d'information, protection de l'identité, sécurité et partage des données, accès aux données en mobilité, disponibilité et qualité de service, anonymisation et analyse sémantique des données à visée de recherche.

Les pouvoirs publics, les professionnels de santé et les industriels doivent travailler de concert pour faire évoluer les cadres réglementaires accompagnant les nouvelles pratiques (téléconsultation, HAD, télésanté pour les malades chroniques et/ou dépendants).

Les industriels travaillent déjà à développer des standards d'interopérabilité

- *Continua Health Alliance*, une organisation internationale à but non lucratif, regroupant 230 entreprises du secteur de la santé et de la technologie, élabore en ce moment une série de directives sur l'interopérabilité ainsi qu'un programme de certification visant à harmoniser les produits de santé destinés aux patients
- *Integrating the Healthcare Enterprise (IHE)* a pour objectif d'améliorer l'interopérabilité des différents logiciels utilisés dans le domaine de la santé.

En France, l'ASIP Santé a la responsabilité de ces référentiels, et le secteur industriel a reçu le soutien des « investissements d'avenir » pour accélérer sa maturation.

Le développement des technologies numériques doit permettre de mieux exploiter les données médicales pour le service des patients. Pour cela, il faudra apprendre à mieux partager ces données, les structurer et les exploiter (après anonymisation des données) pour que les laboratoires et industriels puissent apporter des réponses plus adaptées et plus « éclairées » à la réalité des soins. De plus, cette exploitation des données médicales permettrait de générer des revenus aux établissements de santé qui pourraient vendre ces données structurées. Les nouvelles technologies permettront de recueillir des téraoctets ou péta-octets d'informations complémentaires qu'il faut apprendre dès aujourd'hui à manipuler (ex : évolution en temps réel de températures, de pression artérielle, d'analyses de multiples sources (chimique, électrique...), d'images, etc.. en relation avec les pathologies et les molécules ou traitements associés). Mieux prévenir, c'est moins dépenser en couverture sociale. Les technologies (comme le montre le tableau p3) seront là, sachons les utiliser pour améliorer notre santé et notre planète.

RECOMMANDATION DU SFIB : (Question 3.5 TIC ET SANTE)

- La gestion médico-sociale de la dépendance nous paraît un secteur où le numérique peut rapidement apporter des solutions, avec des perspectives d'économies substantielles par rationalisation de l'«aide aux personnes âgées» (maturité des technologies, et autofinancement des déploiements par les économies réalisées)
- Finaliser le cadre de l'identité numérique et accompagner le déploiement progressif du DMP
- Sensibiliser les professionnels de santé par formation initiale et formation continue aux transformations positives amenées par le numérique tant sur la santé et la sécurité de leurs patients que sur leurs pratiques professionnelles.

4 - LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Particulièrement soucieuses des questions environnementales, les entreprises de notre secteur ont entrepris depuis de nombreuses années d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs équipements et pratiquent « l'éco-conception ».

C'est ainsi que nous avons réduit la consommation énergétique de nos centres de données, nos ordinateurs sont labellisés « Energy star », nos imprimantes impriment recto-verso, nous n'avons plus de mercure dans les écrans LED.

Nos membres participent à de nombreuses instances internationales ou européennes :

- Global e-Sustainability initiative
- Carbon disclosure project
- Green Grid
- Code de conduite européen des Datacentres
- Climate savers computing Initiative
- ICT4EE

Le SFIB s'inscrit particulièrement dans le projet de sensibilisation des utilisateurs car nous réfléchissons également à mieux informer, voire éduquer l'utilisateur d'informatique et de bureautique sur le bon usage, respectueux de l'environnement, de ces équipements. A ce titre nous avons en 2009 réalisé «le guide des bonnes pratiques de l'utilisateur informatique et telecoms» et sommes partenaires du prix de la croissance verte.

RECOMMANDATION DU SFIB : (*Question 3.5 TIC ET DEVELOPPEMENT DURABLE*)

- La commande publique devrait montrer l'exemple en favorisant l'achat d'équipements et d'infrastructures à faible consommation d'énergie en faisant du coût total de possession (incluant la consommation électrique) un critère décisif de ses achats
- Utiliser les standards et les normes/directives européennes (pas de clauses franco-françaises que personne ne peut suivre spécifiquement).
- Intégrer les directives sur les reprises de matériels et du suivi du traitement des déchets, de la réglementation sur le travail des enfants pour l'ensemble de la chaîne des sous-traitants.
- Intégrer la sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'énergie du numérique au sein du B2I, du C2I et du passeport pour l'économie numérique.

5 – L'IT COMME LEVIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE – EXEMPLE DU SECTEUR DE L'ENERGIE

Le numérique est attendu comme accélérateur de progrès en matière de développement durable par l'ensemble des autres secteurs d'activité (l'énergie, le transport, le bâtiment, les chaînes logistiques..).

L'engagement européen en matière d'énergie (20/20 en 2020) est un moteur puissant pour accélérer la transformation des réseaux de distribution électriques.

En effet, il va falloir intégrer intelligemment de nombreuses sources d'électricité, renouvelables ou non, les éléments de stockage répartis et optimiser la distribution de la puissance à de très nombreux dispositifs, comme les bâtiments intelligents, ou les voitures électriques (qui peuvent être tour à tour producteurs, stockeurs ou consommateurs d'énergie).

Le secteur de l'énergie se rapproche du secteur informatique, parce qu'il y a des similarités dans la complexité des architectures et la gestion de l'intelligence numérique à mettre en œuvre. Il gagnerait aussi à tirer parti de l'expérience acquise en termes de standards ouverts, et de développement des usages. Car sans la participation active de l'utilisateur, les politiques volontaristes d'économie d'énergie échoueront.

Le SFIB est partenaire du « prix de la croissance verte » pour soutenir l'émergence d'innovations françaises et nos membres sont très actifs dans les domaines d'investissement, de R&D collaboratives, de développement de pilotes et de démonstrateurs en la matière.

RECOMMANDATION DU SFIB : (Question 3.6) TIC ET ENERGIE- / 3.11 : SYSTEMES DE TRANSPORT INTELLIGENTS ET VILLE NUMERIQUE)

- Soutenir la Recherche publique sur ce domaine
- Contribuer au développement de standards ouverts européens, voire internationaux pour le développement du smart grid
- Placer l'utilisateur au centre des dispositifs en lui permettant d'accéder à ses données de consommation et ainsi de pouvoir agir de manière responsable, en connaissance de cause
- Mettre en place consultations et appels à projet Public-Privé pour faire émerger les meilleures pratiques

D- NEUTRALITE DES RESEAUX

Le débat portant sur la neutralité de l'Internet se trouve notamment confronté à la question d'un traitement différencié de certains flux pour respecter des obligations légales.

Comme ailleurs, les agissements illicites constatés sur Internet doivent être poursuivis et sanctionnés. Il ne fait aucun doute que la poursuite des infractions sur le réseau présente de nouveaux enjeux de régulation, particulièrement délicats.

Toutefois, la multiplication des textes législatifs (art. 6.I.-8 de la LCEN, art. 61 de la loi ARJEL, art. 336-2 du Code de la propriété intellectuelle issu de la loi HADOPI 1, art. 6.I.-7 de la LCEN issu de la LOPPSI) visant à obliger les prestataires techniques à filtrer ou bloquer les contenus ou activités illicites ne saurait, pour les raisons évoquées ci-dessous, être considéré comme le remède idoine à l'encontre des infractions commises sur Internet.

- 1) Tout d'abord, cette « solution » ne permet pas de sanctionner les véritables auteurs de ces infractions, c'est-à-dire les personnes physiques ou morales ayant mis en ligne les contenus illicites. Ce faisant, elle altère la responsabilité de l'auteur réel de l'infraction et amoindrit l'effet dissuasif de la sanction.
- 2) Ensuite, l'expérience démontre clairement que le blocage d'un contenu illicite au niveau de l'accès est facilement contourné par son auteur. L'effet du blocage ou du filtrage n'est donc, par essence, qu'éphémère. En outre, la multiplication des décisions de blocage de contenus favorise, paradoxalement, l'adoption de techniques d'échanges « invisibles » de contenus, bénéficiant aux réseaux d'activités manifestement illicites.
- 3) Par ailleurs, l'effet d'un sur-blocage donne lieu à divers dommages collatéraux. Notamment, les informations licites présentes sur le même serveur, le même site ou la même page que le contenu illicite visé par une décision de blocage, sont destinées à subir, par ricochet, l'effet de la censure.

- 4) Enfin et surtout, ce type de mesures relatives à l'accès de l'internaute aux réseaux de communications électroniques est susceptible, par nature, de porter atteinte aux libertés fondamentales du citoyen sur Internet. L'avocat général de la Cour européenne de justice a encore récemment rappelé cette réalité^[1].

En conséquence, le SFIB appelle de ses vœux une plus grande sécurité juridique et la garantie de droits à même de créer les conditions d'un développement serein de l'économie numérique : la confiance dans l'Internet. Car les entrepreneurs français doivent pouvoir développer des services innovants, sans craindre que leurs investissements ne soient mis en péril par une coupure d'accès, soit par l'effet d'un sur-blocage, soit parce qu'ils n'auraient pu défendre leur probité devant un juge, et dans tous les cas dans le respect de garanties procédurales.

2 - Promouvoir une logique de coopération, de confiance et de création de valeur durable, centrée sur le citoyen

A- Refondre les instances de consultation

Le SFIB, en tant qu'acteur institutionnel représentatif et légitime de sa filière a régulièrement contribué aux concertations mises en place par les pouvoirs publics, et souhaite continuer à s'engager à la réussite de projets collectifs, transversaux et ambitieux au sein de toutes les instances de réflexion et de concertation qui seront mises en place.

Nous sommes toutefois très réservés sur l'équilibre de représentativité de certaines de ces instances (Assises de l'industrie, filière STIC et tout particulièrement le CNN).

RECOMMANDATION DU SFIB : REFONDRE LES INSTANCES DE CONSULTATION *(Question 4.2 : ORGANISATION DU SECTEUR DU NUMERIQUE)*

Nous pensons qu'il faudrait refondre et fusionner les instances de consultation actuelles pour refléter la nature transversale et diffusante du numérique et de ses écosystèmes convergents. Notre recommandation serait donc d'élargir le champ des organisations professionnelles partenaires (par opposition à la participation de groupes d'influence sans mandat légitime), de renforcer la contribution des associations représentatives des citoyens et de la société civile et de ne pas oublier de renforcer la dimension européenne, voire internationale de ces instances.

Nous sommes convaincus qu'une juste représentativité est une condition à l'émergence d'accords volontaires et de propositions concrètes équilibrées, accélérant les transformations bénéfiques au développement économique et sociétal de la France et de l'Europe.

B- Nouveaux modes de distribution et de partage des contenus culturels

Si Internet ouvre de nouveaux modes de distribution et de partage des contenus culturels, les créateurs de contenus, les fournisseurs de services, les industriels du numérique et les

^[1] <http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2011-04/cp110037fr.pdf>

consommateurs doivent trouver de nouveaux modes de partage de valeur qui préservent et rémunèrent la créativité des auteurs.

Il s'agit de transformer la législation sur la propriété intellectuelle pour faire émerger un juste équilibre entre les intérêts des créateurs, des ayants droit et du reste de la société, notamment des acteurs de la filière numérique et des consommateurs. Ceci permettra entre autres de s'adapter aux évolutions technologiques et économiques et de ne pas brider l'innovation.

Pour autant, le SFIB pense qu'un accord volontaire est possible et souhaitable et que les parties en présence pourraient, si elles en avaient la volonté, développer des technologies de protection des contenus, et des procédures de mise en œuvre, économiquement viables, et s'adaptant à la dynamique numérique. La France doit encourager des politiques sur les contenus qui stimulent l'innovation technique, garantissent la liberté de conception et permettent aux technologies horizontales de s'épanouir.

Le prélèvement de montants fixes sur les supports de stockage destinés à rémunérer les ayants droit en contrepartie de l'exception pour copie privée présente de nombreux défauts qui altèrent de manière préoccupante le développement du marché des technologies de communication sur le territoire français.

Le SFIB regrette en premier lieu le manque de lisibilité qui entoure ce système de rémunération. En effet, ces montants sont déterminés à partir de modes de calcul particulièrement complexes, dont l'absence d'intelligibilité est devenue source de nombreux litiges. Plus encore, le SFIB est très réservé sur le fait que les barèmes de cette redevance en résultant continuent à être négociés au sein d'une commission dont le système décisionnel dénature le principe consensuel sur lequel elle est supposée fonctionner (liée en particulier à majorité de fait du collège des ayants droit).

Par ailleurs, le SFIB appelle de ses vœux que cette redevance soit non seulement clairement portée à la connaissance des consommateurs mais aussi que les sommes perçues soient reversées à leurs bénéficiaires de manière transparente par les organismes chargés de leur collecte.

Le SFIB rappelle que la détermination actuelle de cette redevance impacte les prix de vente des produits technologiques contre toute logique de marché, qu'elle contrevient ainsi aux intérêts des consommateurs et favorise le développement d'un marché gris au sein de l'Union Européenne, préjudiciable au marché français.

RECOMMANDATION DU SFIB : LAISSER LES ACTEURS DU MARCHÉ FIXER LE MODE DE RÉMUNÉRATION DES AYANTS DROIT (*Question 2.3 : Diffusion de contenus audiovisuels, cinématographiques, musicaux et écrits*)

Il serait préférable de laisser les acteurs du marché fixer le mode de rémunération des ayants droit. Le montant de la rémunération destinée à couvrir l'exception pour copie privée devrait idéalement être acquitté par le consommateur au moment de l'achat de l'œuvre, comme cela se pratique déjà sur certaines plateformes en ligne. L'Etat français devrait envisager la disparition de la redevance actuelle au profit de la mise en place d'une gestion des droits numériques définie aux travers d'accords privés.

C- Sécurité : le garant de la confiance numérique

Les processus économiques reposent de plus en plus sur le numérique, et donc les risques augmentent en proportion. Aujourd'hui déjà, la sécurité est un des freins majeurs au développement du Cloud Computing. L'insécurité informatique coûte 1000 milliards de dollars par an aux entreprises. Plus que jamais, la confiance sera demain le garant du développement de l'économie numérique.

L'Etat peut et doit jouer un rôle essentiel dans son développement, mais il ne peut le faire seul.

Le premier rôle de l'état est d'élaborer un cadre de principes et de règles à respecter, en veillant à leur application. Il doit aussi aider à la sensibilisation des citoyens aux enjeux de la confidentialité, des entreprises aux enjeux et aux bonnes pratiques de mise en conformité avec les lois et les réglementations. Pour ce faire, Il peut s'appuyer sur des organisations de la société civile, qui vont agir comme autant de relais d'éducation, et de réseaux de surveillance pour détecter et signaler les nouveaux risques.

L'état doit aussi coopérer avec les instances européennes et internationales et harmoniser si nécessaire les cadres réglementaires (identité, confidentialité, protection des données, propriété intellectuelle, libre circulation des données) car les cybercriminels savent tirer parti de toutes les ruptures de continuité.

L'état doit se préparer à l'augmentation du nombre et de la gravité de ces nouveaux risques et renforcer ses capacités et actions de cyber-défense.

La confiance numérique s'invite au sein de nombreux domaines de R&D et de développements technologiques (sécurité du Cloud, protection contre les fuites de données, sécurité mobile, sécurité des objets embarqués...) et est le socle indispensable de la dématérialisation (signature électronique, identité numérique), nécessaire au développement de l'administration électronique et de l'e-santé.

RECOMMANDATION DU SFIB : (Question 4.5 : CYBER SECURITE)

- Privilégier une approche dynamique qui vise à prévenir, à détecter et à résoudre les problèmes de confidentialité et de sécurité
- Coopérer avec les Instances européennes pour harmoniser autant que possible les cadres réglementaires
- Coopérer avec la société civile et l'industrie pour sensibiliser les publics, identifier ces nouveaux risques et accélérer le partage des bonnes pratiques
- Faire de la confiance numérique le socle du développement de nouveaux services

3- Transformer les spécificités françaises en opportunités, d'ambition européenne voire mondiale

Faire de l'administration publique un vecteur d'innovation et un lieu d'exemplarité technologique

Nul ne peut ignorer aujourd'hui les contraintes budgétaires qu'imposent le niveau de la dette et des déficits publics en France (comme d'ailleurs dans les autres pays européens). De plus, l'instabilité des marchés financiers n'est pas pour rassurer les décideurs publics ou privés.

Pour autant, les choix d'investissements réalisés ou non aujourd'hui ont un impact majeur sur notre avenir, c'est-à-dire sur notre capacité à croître et à innover, et sur le choix du modèle social que nous laisserons à nos enfants.

Les industriels de l'informatique du SFIB pensent qu'il y a des bonnes pratiques du secteur privé, tirant parti des derniers développements technologiques du numérique, qui seraient directement applicables à l'administration publique. Ces pratiques permettent de réaliser des économies substantielles tout en améliorant la qualité de service aux usagers.

En investissant à court terme dans l'optimisation de son administration, les pouvoirs publics se donnent rapidement un socle performant et des marges de manœuvre pour pouvoir se concentrer sur le moyen et long terme, c'est-à-dire sur l'innovation et ses corollaires de compétitivité économique et d'emplois.

La difficulté réside moins dans l'investissement financier à consentir, que dans le changement de perspective des acteurs. Il est urgent de sortir des prés - carrés, de mutualiser les ressources, de rationaliser les investissements et d'engager de vastes collaborations engageant le public, le privé et la société civile.

La transformation a commencé. La mise en œuvre de la RGPP a déjà réalisé des économies substantielles. Cette transformation pourrait être accélérée en impliquant mieux les directions opérationnelles et les agents administratifs depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre des solutions, ce qui aurait un impact très positif sur leur motivation.

Par ailleurs, il ne faut pas minimiser l'effet d'entraînement de cette conduite exemplaire de l'état, vecteur d'innovation et de collaboration, et premier marché de mise en œuvre de solutions technologiques, au sein d'un espace de confiance favorable à ces déploiements.

La création de la DISIC est un signal très encourageant. Il faut lui donner des moyens et aussi des objectifs qualitatifs (par exemple être exemplaire en considérant le coût total de possession des systèmes pour favoriser l'achat de systèmes plus performants et plus économes en consommation d'énergie).

RECOMMANDATION DU SFIB : (*Question 4.4 : GOUVERNANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION PUBLICS*)

- Accroître les moyens de la DISIC pour qu'elle puisse rationaliser et mutualiser les systèmes d'information de l'état et à côté des objectifs d'économie, lui donner des objectifs qualitatifs de transformation et d'économie d'énergie, lui permettre d'abandonner un projet d'une administration si la dérive budgétaire ou temporelle est incompatible avec le plan initialement prévu
- Accélérer la dématérialisation des processus et la consolidation des services aux citoyens et aux entreprises sous forme de « guichets uniques »
- Accélérer la mutualisation des centres informatiques, des développements logiciels et des plateformes d'achat public au niveau des collectivités locales également
- Conduire le changement au sein même de l'administration, mettre en place des outils collaboratifs, des plateformes de télétravail, et faire un effort majeur de formation continue des agents, en déployant des environnements numériques de formation adaptés
- Tirer parti de la consolidation des systèmes pour accélérer la chasse aux paiements indus et aux fraudes
- Faire de la confiance numérique le socle du développement de nouveaux services
- Prévoir la notion d'open data (partage des données publiques) dès la conception de ces systèmes

Conclusion

Comme le souligne la consultation, le secteur numérique a représenté en France un quart de notre croissance et créé 700.000 emplois au cours des quinze dernières années. D'ici 2015, il génèrera 450.000 créations d'emplois supplémentaires.

Rassemblant les principaux fabricants de matériel informatique et péri-informatique et industriels des TICS, tous leaders mondiaux, européens ou français des infrastructures informatiques, les membres du SFIB sont des partenaires naturels pour accompagner l'économie française dans cette mutation.

Plus que jamais, le SFIB tient à jouer son rôle de partenaire de l'Etat et d'acteur engagé dans la réussite de projets collectifs, transversaux et innovants pour bâtir le numérique de demain, au profit de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi.

SFIB
Syndicat de l'industrie
des technologies de l'information
43-45 rue de Naples – 75008 Paris
Tél : 01 44 69 40 33